



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/609  
S/20884

5 octobre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 31, 41, 72 et 141 de  
l'ordre du jour  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE  
ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU  
SUD-EST  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 3 octobre 1989, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les actes suivants qui ont été commis par les forces vietnamiennes au Kampuchea en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande et qui ont en outre coûté la vie à plusieurs ressortissants thaïlandais innocents et entraîné la destruction de leurs biens.

1) En août 1989, les forces vietnamiennes opérant au Kampuchea ont violé délibérément la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande à 55 reprises en pénétrant dans sept provinces, à savoir Chantaburi, Ubol Ratchathani, Trad, Prachinburi, Surin, Srisaket et Burirum. Au cours de ces incidents, cinq fonctionnaires et un civil ont été tués et deux fonctionnaires et cinq civils ont été grièvement blessés.

Durant la même période, les troupes vietnamiennes ont franchi illégalement la frontière thaïlandaise pour poser des mines; les forces thaïlandaises en ont retrouvé neuf ultérieurement. En outre, elles ont tiré 43 obus d'artillerie sur le territoire thaïlandais dans les provinces de Surin et de Trad.

2) Le 18 septembre 1989, les forces vietnamiennes déployées au Kampuchea ont tiré des obus d'artillerie sur le territoire thaïlandais à Ban Nong Chan,

A/44/609

S/20884

Français

Page 2

Ban Kud Phue et Ban Nong Mark Moon, dans la province de Prachinburi. Au cours de ces incidents, trois civils thaïlandais ont été tués et cinq autres grièvement blessés.

Le Gouvernement royal thaïlandais exige que le Viet Nam cesse immédiatement ses actes hostiles injustifiés dirigés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande et les ressortissants thaïlandais innocents qui se trouvent dans le voisinage de la frontière thaïlando-kampuchéenne. Le Gouvernement vietnamien devra porter l'entière responsabilité des conséquences qui pourront résulter de ces actes illégaux et hostiles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 31, 41, 72 et 141 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Nitya PIBULSONGGRAM

-----